



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Appel à propositions à destination des organismes nationaux à vocation agricole et rurale
(AAP ONVAR 2015-2020)

DOSSIER DE CANDIDATURE

Intitulé de la proposition : Programme de développement agricole et rural de Terres en Villes	
Nom de la structure candidate : Terres en Villes	
Numéro SIREN de la structure candidate : 453 022 725	
Budget total (€) 2015 : 42 673 euros	Nbre d'ETP mobilisés pour la période 2015 : 0,60 ETP
Subvention CASDAR sollicitée (€) : 20 000 euros	Nombre d'actions élémentaires programmées : 1
<i>Désignation de la personne qui engage la structure¹</i>	<i>Responsable du suivi du projet²</i>
Fonction : Secrétaire technique (directeur) Nom et prénom : BONNEFOY Serge Tél : 06 11 63 45 30 Adresse courriel : serge.bonnefoy@terresenvilles.org Adresse postale : BP 2608, 38036 Grenoble cedex 2	Fonction : Secrétaire technique (directeur) Nom et prénom : Bonnefoy Serge Tél : 06 11 63 45 30 Adresse courriel : serge.bonnefoy@terresenvilles.org Adresse postale : BP 2608, 38036 Grenoble cedex 2

Dossier à déposer en un exemplaire papier et une version informatique au format PDF

avant le **15 septembre 2014** minuit à : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

MAAF/DGPAAT/SFRC/SDDRC/BATDA
19, avenue du Maine
75 732 Paris cedex 15

Pièces complémentaires : sont disponibles en téléchargement sur Internet à la page <http://agriculture.gouv.fr/appels-a-projets> le présent dossier de candidature en fichier Word et un fichier Excel qui peut être utilisé pour dresser les tableaux de synthèse à présenter en fin de ce dossier.

¹ L'adresse postale de la personne qui engage la structure (Président ou Directeur) doit être identique à l'adresse mentionnée sur le n°

SIREN.

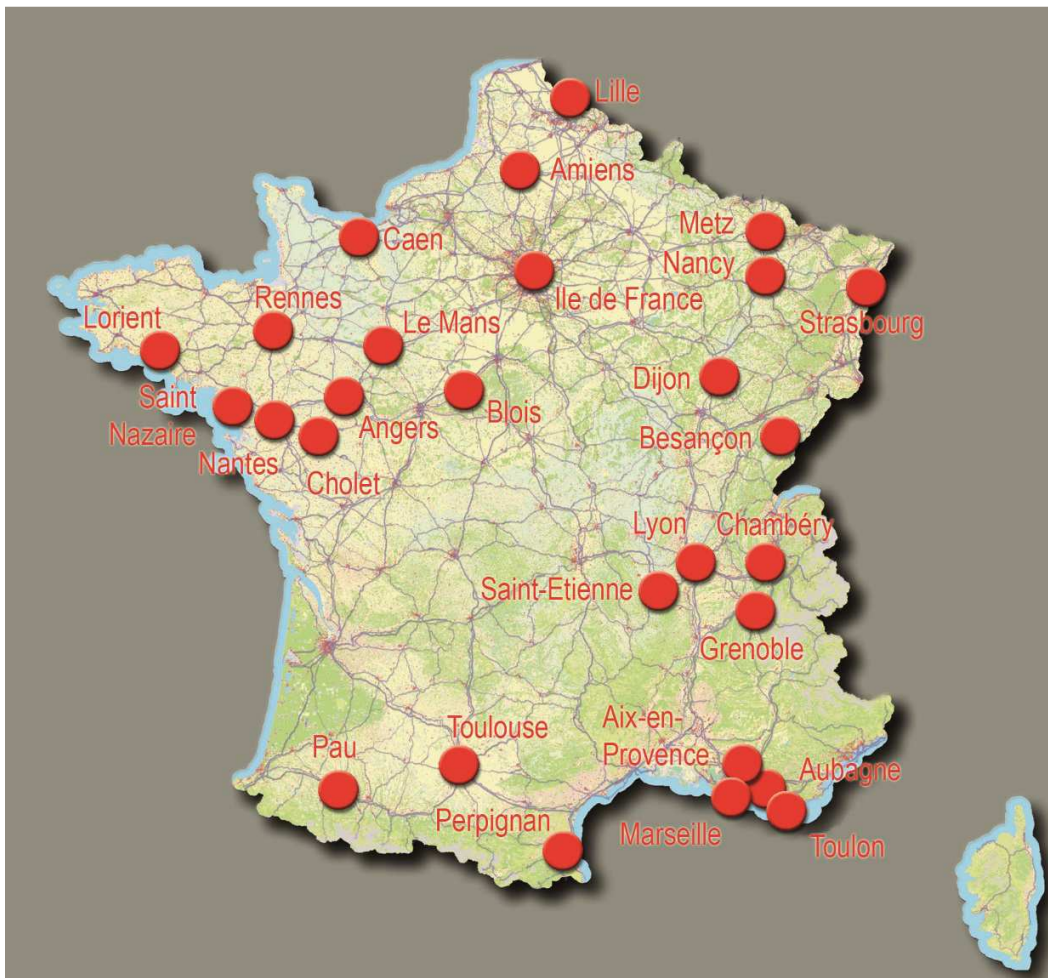
² Interlocuteur de l'administration pour le dépôt du dossier ainsi que pour toute question pratique concernant la proposition.

1 - DESCRIPTION DE L'ORGANISME CANDIDAT ET DU RESEAU

« L'Association a pour objet de favoriser les échanges entre les territoires urbains et périurbains français et non français engagés dans des politiques agricoles et forestières périurbaines afin de contribuer au renouvellement urbain par une meilleure prise en compte des rapports entre milieu urbain et milieu rural, entre agriculture, forêt et société. » Article 1 des statuts

Terres en Villes est le réseau français des acteurs locaux de l'agriculture (péri)urbaine³. Le réseau cherche à favoriser le développement durable territorial. Cette durabilité concerne tout aussi bien la « Ville » que l'Agriculture ainsi que leurs relations mutuelles.

Le réseau et ses membres



L'association comprend actuellement 66 membres (soit 28 territoires dont 27 agglomérations et 1 région) dont les représentants sont répartis en deux collèges comptant le même nombre de membres :

- un collège des Chambres d'agriculture qui compte les représentants de 1 chambre régionale d'agriculture, 1 chambre d'agriculture de Région, 1 chambre d'agriculture interdépartementale, 22 chambres départementales d'agriculture : selon le nombre d'intercommunalités d'agglomération de leur département adhérentes du réseau, certaines chambres ont deux ou trois représentants,

³ Les évolutions récentes conduisent actuellement la recherche mais aussi certains acteurs à redéfinir le champ de l'agriculture périurbaine et urbaine. Le vocable d'agriculture urbaine connaît aujourd'hui un grand succès. Terres en Villes emploie les termes d'agriculture (péri)urbaine et d'agriculture périurbaine pour désigner l'ensemble de l'agriculture d'une agglomération et métropole qu'elle soit située au cœur de la ville centre ou en périphérie rurale sous influence urbaine.

- un Collège des collectivités qui compte 1 région (Ile-de-France), 1 association paritaire agricole, 29 communautés urbaines et d'agglomération.

Quatre agglomérations ont décidé de rejoindre Terres en Villes en 2014 : Douai, le Havre, Montpellier et Rouen. D'autres contacts sont en cours.

Pour qu'une agglomération puisse adhérer à Terres en Villes, son périmètre doit compter au moins 80 000 habitants ou comprendre le chef-lieu de département. Et chaque agglomération doit apporter la preuve qu'a été mis en place une collaboration suivie entre l'intercommunalité et la chambre d'agriculture.

Le réseau a été ouvert en 2006 à la Région Île-de-France (Conseil régional et chambre régionale) en raison des forts enjeux de l'agriculture périurbaine francilienne et des particularités régionales : faiblesse de l'organisation intercommunale et organisation associative du pilotage des programmes agri-urbains.

Tout dernièrement Terres en Villes a modifié ses statuts pour pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les régions et départements, toujours dans le cadre d'une adhésion conjointe avec la chambre d'agriculture partenaire.

Une majorité confortable des représentants membres de l'assemblée générale sont issus du monde agricole. Déjà les chambres d'agriculture qui sont des acteurs essentiels en matière de développement agricole, sont représentés dans le réseau par des élus professionnels tout comme l'association paritaire agricole. Mais aussi plusieurs élus intercommunaux (de niveau vice-président ou conseiller communautaire délégué) représentant leurs collectivités à Terres en Villes sont agriculteurs. Enfin ces collectivités conduisent toutes un projet agricole local en partenariat avec la chambre d'agriculture.

Terres en Villes accueillent également des membres associés à voix consultative : l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), l'Assemblée Des Communautés de France (ADCF), la fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), la bergerie nationale de Rambouillet, la Fédération Nationale des Sociétés d'Aménagement foncier Et Rural (Fn Safer).

Les activités de la tête de réseau

Terres en Villes poursuit 3 missions :

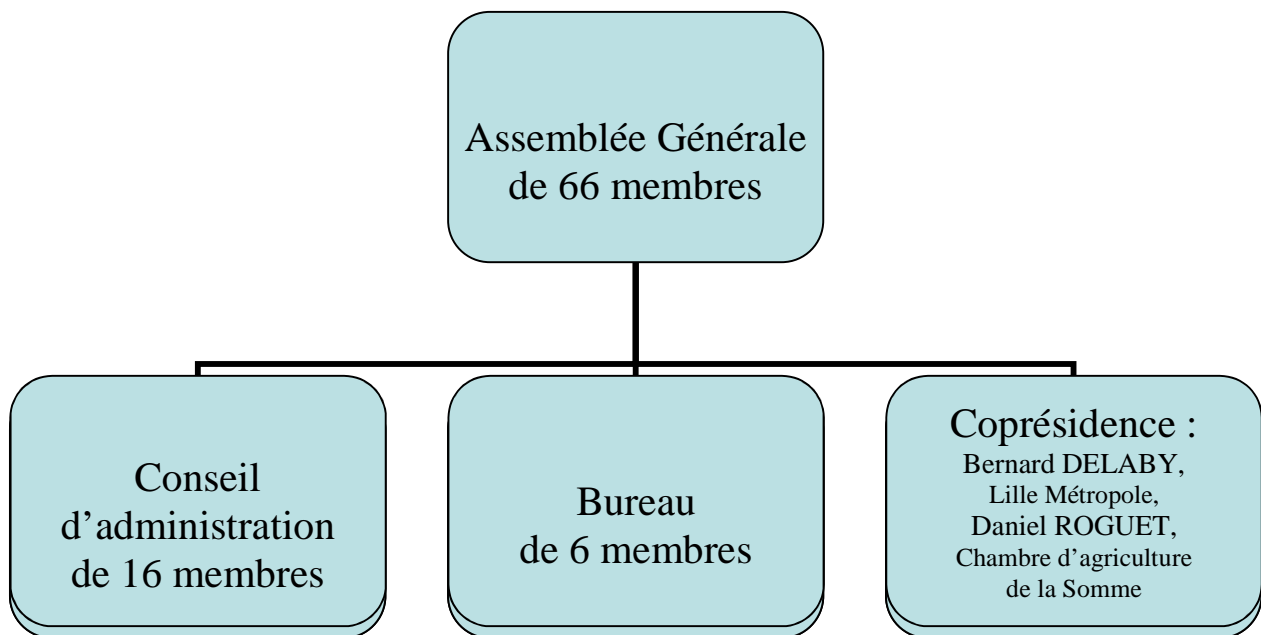
- Echanger les savoir-faire entre membres et partenaires
- Expérimenter en commun
- Contribuer au débat sur la ville et son agriculture

L'association met en œuvre ses trois missions dans 5 grands chantiers :

- Chantier 1 : la co-construction des politiques agricoles périurbaines
Les objectifs sont de :
 - Mieux connaître les politiques agricoles périurbaines durables
 - Promouvoir la Charte Terres en Villes et la démarche de co-construction des politiques agricoles périurbaines
 - Développer les politiques agricoles périurbaines durables
- Chantier 2 : la protection et la mise en valeur des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains
Les objectifs sont de :
 - Mieux prendre en compte l'agriculture dans les SCoT
 - Contribuer à une meilleure planification territoriale
 - Mettre en valeur les espaces agricoles urbains et périurbains
- Chantier 3 : les circuits de proximité et la gouvernance alimentaire des agglomérations
Les objectifs sont de :
 - Renforcer l'économie agricole territoriale
 - Appuyer l'émergence des politiques alimentaires d'agglomération
 - Favoriser les politiques d'installation et d'accueil
- Chantier 4 : La prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains par la politique européenne
Les objectifs sont de :
 - Faire émerger les projets européens et capitaliser les bonnes pratiques
 - Contribuer à la prise en compte du périurbain dans les politiques européennes

- Chantier 5 : La forêt périurbaine
Pour ce nouveau chantier, Terres en Villes a réalisé un état des lieux des actions des agglomérations membres.

Modalités d'organisation et d'animation



Secrétariat technique 2,5 ETP en 2014 : Serge BONNEFOY, secrétaire technique, Carole BARTHES, chargée de mission et Nathalie GERMAIN, gestionnaire

Objectif de 3,5 ETP en 2015 : création d'un deuxième poste de chargé de mission

Banque d'expériences

Intranet et Internet Terres en Villes

Newsletter

Terres en Villes est organisé selon les règles des associations Loi 1901. Comme le réseau est paritaire entre monde politique territorial et monde agricole professionnel, toutes ses instances décisionnelles sont mixtes : coprésidence, conseil d'administration et bureau, commissions. Elles accueillent également les membres associés et principaux partenaires.

Les associations franciliennes qui pilotent les programmes agriurbains comme Terres et Cité ou Triangle Vert, participent à l'Assemblée générale et sont membres des commissions thématiques et des instances techniques

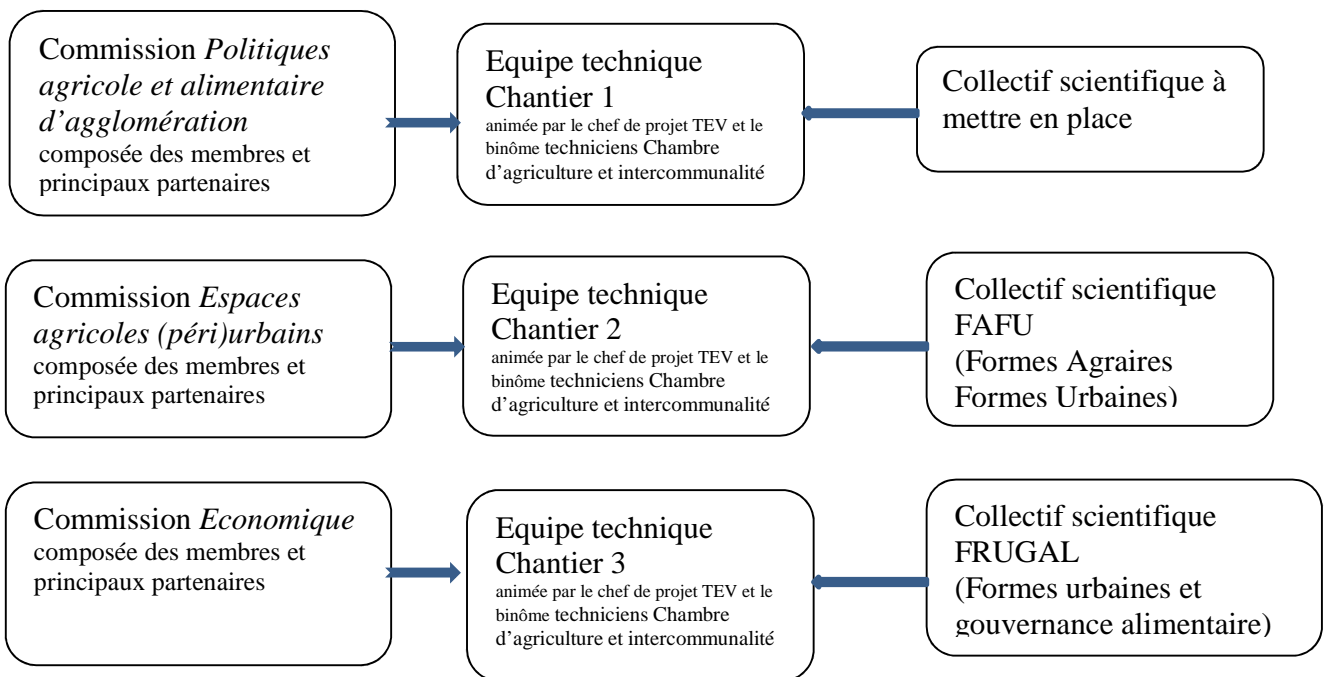
de Terres en Villes. Celles-ci sont largement ouvertes aux différentes catégories de partenaire des politiques agricole et alimentaire des agglomérations et métropoles.

Les travaux des instances politiques et du secrétariat technique s'appuient sur deux outils principaux :

- la banque d'expériences de Terres en Villes mis en place grâce au partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP) et l'institut d'agronomie de Milan : elle recense toutes les actions agricoles et alimentaires des agglomérations et métropoles membres. Elle est régulièrement mise à jour.
- le site internet (www.terresenvilles.org) et intranet et ses nombreux espaces collaboratifs entre membres et partenaires,

Terres en Villes diffuse sa newsletter une fois tous les deux mois.

Pour animer ses trois principaux chantiers et bien réaliser son programme annuel, le réseau s'appuie sur l'organisation suivante :



Les trois commissions thématiques sont composées de représentants politiques et techniques des institutions membres et ouvertes aux principaux partenaires. Elles sont présidées par un binôme politique « intercommunalité/Chambre d'agriculture » et suivie techniquement par le chef de projet de Terres en Villes et un binôme technique « intercommunalité/Chambre d'agriculture ».

Serge Bonnefoy, secrétaire technique, docteur en économie, chercheur associé à l'UMR Pacte de Grenoble, ancien chargé d'études en aménagement rural de la DDAF 38 et directeur de l'association pour le développement de l'agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG) est le chef de projet de la commission Espaces agricoles (péri)urbains alors que Carole BARTHES, ingénieur agronome, ex SUACI, sera à partir du 3 novembre le chef de projet de la Commission Economique. Serge BONNEFOY et Carole BARTHES partagent la responsabilité de chef de projet de la commission Politiques agricole et alimentaire d'agglomération.

Pour appuyer chaque commission, Terres en Villes a mis en place une équipe technique composée des techniciens des institutions membres désireux de s'investir, de techniciens d'organismes partenaires d'institutions membres (techniciens d'agence d'urbanisme, de CAUE...) et d'organismes de partenaires du réseau (MAAF, Cerema ...) mais aussi de bénévoles désireux d'apporter une contribution gracieuse (un ingénieur général retraité, un urbaniste qualifié et deux autres urbanistes retraités, un ancien élu vice-président d'intercommunalité ...) : l'équipe AgriSCoT en a été le modèle.

De la même manière, Terres en Villes a animé la constitution de collectifs chercheurs-acteurs. Grâce à ces collectifs, le réseau conduit des recherches action et met à contribution les membres chercheurs pour différents travaux. Le modèle, le collectif FAFU, est issu là-encore des travaux du chantier 2 : il regroupe côté recherche des chercheurs de l'ENSP, de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), d'AgroCampus Ouest, de l'Unité Mixte de Recherche (UMR) Pacte de Grenoble, de l'Ecole Supérieure d'agronomie (Supagro) Montpellier,

de l'Université de Lausanne (Unil), de hépia Genève et du Politecnico de Milan ainsi que des acteurs. Un deuxième collectif est en cours de création dans le cadre de l'élaboration d'un projet Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) 4 Frugal (Formes urbaines et gouvernance alimentaire) : ce collectif sera le partenaire scientifique du chantier 3. Il reste à mettre en place un collectif équivalent pour le chantier 1.

Les activités du réseau et de ses membres sont au carrefour de très nombreuses compétences que le réseau s'est donné les moyens de mobiliser assez aisément : compétences en agronomie, urbanisme, architecture, aménagement, économie, sociologie, politisme, sciences de l'ingénieur, sciences du paysage... C'est une des principales richesses du réseau qu'a bien aidé ses partenariats européens et nord-américains.

Côté moyens, Terres en Villes est une association légère conformément à la volonté de ses dirigeants politiques : son budget annuel est à hauteur de 350 000 euros et ses principaux outils sont la banque d'expérience, le site internet et intranet et l'ensemble des livrables méthodologiques produits depuis juin 2000. Le siège est à Grenoble mais l'association loue aussi un bureau à Paris au 22 rue Joubert dans l'espace des réseaux intercommunaux français.

Existence et structuration (actuelles et à venir) du réseau au niveau régional ;

Les membres du réseau sont évidemment présents en région soit parce qu'il s'agit d'une région comme le Conseil régional d'Ile-de-France, soit parce que ce sont des institutions infra régionales. Les Chambres d'agriculture sont fédérées en chambre régionale et les intercommunalités participent à plusieurs réseaux régionaux.

Terres en Villes est membre du réseau périurbain francilien et anime le réseau des CAAP'Agglo (contrat régional agriculture et alimentation d'agglomération) du Nord-Pas de Calais. L'augmentation du nombre d'adhérents conduit actuellement l'association à accorder à la demande de ses membres, une place plus importante à l'échelon grande région : des ateliers, rencontres et des projets comme le PSDR 4 sont et seront dorénavant organisés à cette échelle.

Domaines d'activité abordés par la structure

On résumera le domaine global d'activité de Terres en Villes abruptement ainsi : *l'agriculture et l'alimentation dans la métropolisation.*

Plus précisément, les domaines d'activité de Terres en Villes (grands chantiers) sont les suivants :

- La co-construction des politiques agricoles périurbaines
- la protection et la mise en valeur des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains
- l'économie agricole (péri)urbaine, les circuits de proximité et la gouvernance alimentaire des agglomérations
- La prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains par les politiques européennes
- La forêt périurbaine

Les enjeux et objectifs fixés

La Charte de Terres en Villes énonce les enjeux auxquels le réseau veut faire face et ses objectifs stratégiques. Cette charte signée en juin 2008 par les coprésidents de l'association et les deux réseaux tuteurs (APCA et ADCF) déclare :

« *Terres en villes et ses membres prônent une agriculture périurbaine :*

- *pérenne,*
- *économiquement viable et socialement vivable,*
- *respectueuse du milieu naturel et du territoire,*
- *prenant en compte les demandes urbaines,*
- *engagée en faveur de la qualité de ses produits, de ses services et pratiques,*

Terres en villes et ses membres prônent une agglomération soucieuse :

- *d'associer l'ensemble des acteurs à la gouvernance territoriale,*
- *de rechercher un aménagement équilibré du territoire garantissant la qualité de vie,*
- *de préserver ses espaces agricoles, forestiers et naturels par le choix de la densification, et de la protection forte des espaces ouverts,*
- *d'économiser et de préserver l'énergie*
- *de valoriser la production agricole locale sur le bassin de consommation,*
- *de prendre en compte les attentes des agriculteurs et des urbains*

Pour favoriser le dialogue entre agriculture et ville, Terres en Villes et ses membres privilégient :

- *l'éducation des acteurs et des habitants à l'agriculture et à la ville,*

- *la co-construction des politiques agricoles périurbaines – les projets agri-urbains – entre élus locaux et monde professionnel. Cette co-construction est ouverte aux autres acteurs.*

Afin de réaliser un tel projet, Terres en Villes et ses membres prônent une démarche de dialogue territoriale et de gouvernance. Le réseau s'engage à faire valoir dans son action quotidienne cette co-construction et à apporter son appui politique et méthodologique à ses membres pour mettre en œuvre cette démarche. »

La stratégie et principes d'action

Terres en Villes est un réseau ascendant qui part des expériences et demandes de ses membres pour co-construire avec eux des constats, des analyses, des propositions, des outils et des préconisations politiques. Terres en Villes n'a pas vocation à intimer des injonctions ex cathedra.

De plus, Terres en Villes confronte en son sein deux mondes aux cultures différentes. Sans se substituer à chacun de ses mondes, le réseau veille jalousement à préserver une marge de manœuvre qui lui permette de dépasser les certitudes de chacun et d'expérimenter des solutions hybrides nouvelles.

La charte explicite les enjeux et la stratégie que rend possible l'organisation en mission et en grand chantier. Le programme annuel décline en actions les orientations.

Trois grands principes d'action gouvernent l'activité :

- Pour chaque thème nouveau, Terres en Villes part des réussites et questionnements des membres. Il s'agit alors de :
 1. Définir la question et sa problématique,
 2. Dresser l'état des lieux dans les agglomérations,
 3. Echanger pour identifier les bonnes pratiques et les impasses
 4. Produire de premiers outils ou préconisations,
 5. Approfondir en séminaire ou atelier,
 6. Expérimenter de nouvelles solutions,
 7. Porter les éventuelles préconisations politiques.
- Terres en Villes privilégie la recherche action et le dialogue entre responsables politiques, praticiens et chercheurs sur des bases équitables et dans le respect des rôles de chacun,
- Terres en Villes a dès l'origine développé des échanges européens, convaincu que la France pouvait difficilement se prévaloir d'une forte exemplarité en matière d'aménagement et de développement soutenable des régions urbaines.

Motivations et publics visés

Terres en Villes s'adresse en premier lieu à ses membres (monde agricole périurbain et monde des collectivités territoriales) mais l'association s'adresse aussi à l'ensemble des acteurs de la ville et de l'agriculture : le spectre est forcément très large. Le réseau travaille surtout avec les responsables, les praticiens et les chercheurs. Et ce sont ses membres qui travaillent directement avec les acteurs de terrain et les habitants.

La motivation première du réseau est de contribuer à une meilleure prise en compte de l'agriculture et de l'alimentation dans un projet intégré soutenable de l'agglomération/métropole pour le bénéfice des agriculteurs et des autres habitants. Pour cela, le réseau cherche à contribuer à faire évoluer les représentations, les méthodologies et l'action publique et privée, y compris au niveau national et européen.

Relations partenariales de la tête de réseau

Dès sa création, Terres en Villes a choisi le partenariat. Le collège des membres associés accueille en effet dès juin 2000, des organisations agricoles comme l'APCA, la FnSafer et la bergerie nationale de Rambouillet. L'ADCF est l'autre réseau de référence. Des conventions de partenariat ont été signées avec la FnSafer, l'ENSP mais aussi le Certu (Cerema aujourd'hui) et la FNAU.

Grâce à sa participation active au réseau rural français dont Terres en Villes est membre, à ses contacts privilégiés avec l'Île de France (Terres en Villes est membre du réseau périurbain francilien et la Région est membre de Terres en Villes) et à son implication dans le monde intercommunal⁴, Terres en Villes entretient des relations approfondies avec les grands réseaux nationaux (FNAU, ETD, réseaux agricoles, Ander ...), les institutions de l'ingénierie francilienne (IAU, AEV...) et les Ministères.

Terres en Villes a également tissé un fort partenariat scientifique : l'agriculture périurbaine est un sujet complexe qui mobilise des laboratoires et disciplines scientifiques variés. Les principaux partenaires sont l'ENSP, l'UMR Pacte de Grenoble, L'UMR Espace et Société (ESO) du Grand Ouest, l'Inra Sadapt, AgroCampusOuest, le

⁴ Outre ses bureaux grenoblois, Terres en Villes est aussi présent au 22 rue Joubert à Paris, dans l'immeuble des réseaux intercommunaux.

laboratoire d'études rurales de Lyon II, la chaire UNESCO Alimentations du Monde Supagro Montpellier, hepia Genève, l'université de Lausanne et le politecnico de Milan.

Enfin, le choix initial de la coopération européenne a permis de nouer des relations approfondies avec le réseau européen des régions périurbaines Purple, le réseau des départements de l'Arc Latin et de nombreux partenaires italiens, espagnols et suisses.

Budget de fonctionnement et sources de financement récurrent

Tête de réseau

En ces temps de crise financière, les administrateurs privilégient une structure légère et efficace, au budget restreint de 350 000 euros, supportable pour les membres. L'équipe technique est composée de 2,5 équivalents temps : un secrétaire technique, Serge Bonnefoy, qui assure la direction de l'association et pilote techniquement le chantier 1, un chargé de mission, Carole Barthés qui prend son poste le 3 novembre et sera plus particulièrement en charge de l'animation auprès des techniciens et du chantier 3 et un gestionnaire secrétaire, Nathalie Germain, à mi-temps. Cette petite équipe est renforcée par un fort investissement des techniciens des institutions membres et par l'apport de quelques bénévoles. L'objectif à court terme est de créer un second poste de chargée de mission pour mieux répondre aux demandes des membres.

Soucieux d'assurer l'indépendance et le fonctionnement régulier du réseau, les administrateurs ont revalorisé les cotisations il y a deux années : elles assurent dorénavant environ 60 % des charges du réseau. Les autres financements proviennent des différents appuis apportés aux membres et partenaires ainsi que des institutions nationales et européennes, principalement pour les projets soutenus par le réseau rural français.

Des membres du réseau

Il est à noter que la crise financière rend plus délicat l'équilibre budgétaire des intercommunalités et de chambres d'agriculture, forçant à une mutualisation des moyens dont Terres en Villes, à son niveau, est un des leviers.

2 - EXPERIENCES ET COMPETENCES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Positionnement

Terres en Villes occupe une place originale dans le développement agricole par trois grands aspects spécifiques :

- Le réseau s'occupe *d'une thématique particulière*, l'agriculture (péri)urbaine, rarement ou trop ponctuellement et partiellement traitée par les autres organismes en charge du développement agricole quasi exclusivement centrés sur la ruralité et son agriculture et qui peinent à penser et intégrer la ville, la métropolisation et la ruralité (péri)urbaine.
- Le réseau a fait le choix *d'associer monde politique urbain et monde professionnel agricole*, convaincu qu'il est qu'aucun des deux mondes n'est capable de penser et d'agir seul en faveur d'une thématique hybride comme l'agriculture (péri)urbaine.
- Dans un monde où la majorité des habitants de la planète sont devenus urbains et où 80% des français habitent dans une aire urbaine, l'agriculture (péri)urbaine est *un laboratoire pour toute l'agriculture française* : elle est en première ligne des changements de relations entre agriculture et société.

L'ampleur de la thématique, le statut original de l'association et sa diversité technique et politique expliquent sa *riche faculté* à travailler sereinement avec l'ensemble des sensibilités agricoles et politiques ainsi qu'avec toute la palette des métiers de la filière agricole, de l'agriculteur au chercheur en passant par le praticien et le personnel de la filière alimentaire.

Depuis sa création, Terres en Villes a conduit ou participé à des projets impliquant l'APCA, Trame, la Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FNCUMA), la Fédération Nationale de Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (FNCIVAM), la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB), l'Association pour Favoriser l'Intégration Professionnelle (AFIP), le réseau Inter Associations de Formation Collective à la Gestion (inter Afocg), Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale (InPACT), certains instituts techniques mais aussi l'Inra, le Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (Cirad), AgroCampus, la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux (FNPNR), la Fédération nationale des Marchés d'Intérêt National ...

Description des thématiques ou actions innovantes portées par l'organisme

La tête de réseau

Dans le cadre des thématiques du réseau en matière de développement agricole déjà évoquées, Terres en Villes, tête de réseau, a conduit nombre d'actions innovantes, particulièrement :

- En matière de politique agricole et alimentaire périurbaine :
 - Une meilleure connaissance de l'agriculture (péri)urbaine, de ses exploitations et de la qualification des espaces agricoles. Cette expertise a notamment conduit Terres en Villes à apporter, sur proposition de la Chambre d'agriculture, une assistance à maîtrise d'ouvrage de Lille Métropole Communauté Urbaine sur *le diagnostic agricole territorial* réalisé par la Chambre.
 - La co-construction des politiques agricoles périurbaine et l'intégration de l'agriculture et de l'alimentaire dans les politiques territoriales urbaines et périurbaines : ces travaux ont débouché sur une proposition de *démarche de co-construction en 6 étapes*, sur la Charte du réseau et son guide de la co-construction à destination des praticiens du monde agricole et territorial. Ils l'ont aussi conduit à construire un partenariat européen inter-réseaux avec le réseau européen des régions périurbaines Purple et le réseau Arc Latin des départements méditerranéens et à initier les 1ères rencontres nationales des Leader périurbains au Mans.
 - La méthode d'évaluation croisée des politiques agricoles périurbaines locales : sixième étape de la démarche, cette évaluation croisée a été expérimentée par les techniciens des chambres d'agriculture, des intercommunalités et ceux du réseau entre Amiens et Angers selon *un référentiel et une méthodologie co-construite*.
- En matière de foncier agricole :
 - L'élaboration de la *démarche AgriSCoT*, démarche de prise en compte de l'agriculture dans les schémas de cohérence territoriale, et ses outils méthodologiques dont un module de formation des agents de développement agricole (cf. formation Résolia). Cette démarche a été largement reprise et elle a guidé l'appui de Terres en Villes apporté au SCoT Sud54 notamment à la demande de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle.
 - L'élaboration de la *démarche SCoT Qualiter* qui consiste à élaborer un SCoT rural en partant de la qualité territoriale fondée sur la valorisation des ressources, particulièrement les ressources agricoles et alimentaires, Terres en Villes a également produit les outils méthodologiques dont une partie du module de formation des agents de développement agricole (cf. formation Résolia)
 - L'étude de préfiguration des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PAEN) pour le compte du Ministère de l'Agriculture, *l'expérimentation PAEN* avec la FNSafer et la mise en place de la plupart des PAEN dans les agglomérations du réseau,
 - L'analyse des 60 projets publics de mise en valeur des espaces agricoles périurbains dans les agglomérations du réseau et de l'implication des agriculteurs et de leurs conseils dans ces projets : plus largement la recherche-action FAFU s'attache à préciser l'évolution des formes agriurbaines et à approcher l'hybridation des expertises et des conseils aux acteurs dont les agriculteurs. Elle débouchera à court terme sur une proposition de *démarche(s) de conduite des projets publics* de mise en valeur des espaces agricoles (péri)urbains.
- En matière d'économie agricole périurbaine et de circuits de proximité :
 - Aides aux exploitations et à l'innovation agricoles : dans le cadre du projet CasDar Gamai conduite par l'APCA, Terres en Villes a étudié les aides directes des intercommunalités du réseau à l'adaptation des exploitations et leur capacité à favoriser l'innovation,
 - Circuits de proximité et logistique d'agglomération : à plusieurs reprises le réseau a analysé quantitativement et qualitativement les circuits de proximité empruntés par les agriculteurs périurbains et organisé des échanges entre ses membres pour mettre en exergue les bonnes pratiques (cf. fiches d'expérience). Terres en Villes s'est aussi attaché à étudier la logistique de l'approvisionnement de la restauration collective publique en produits biologiques et de qualité de proximité. Dernièrement ce travail a été étendu à l'ensemble de la logistique visant à rapprocher l'offre agricole périurbaine et la demande urbaine.

- En matière de gouvernance alimentaire :
 - Terres en Villes en partenariat avec l'APCA, Trame, la FNCuma, la FN Civam, a le premier étudié dès 2006 la gouvernance alimentaire des agglomérations françaises, mettant en évidence notamment la faible implication des groupes de développement agricole en la matière et le rôle central joué par le binôme ville centre/intercommunalité dans les agglomérations les plus avancés
 - Relier politique agricole et politique alimentaire : à plusieurs reprises (projet réseau rural national sur les circuits courts et la gouvernance alimentaire, appui au réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) sur le projet agricole et alimentaire local, contractualisation Nord-Pas de Calais), Terres en Villes a étudié les expériences, défini de *premières méthodes partielles* et apporté aux acteurs locaux ses *conseils en matière de projet agricoles et alimentaires locaux*, notamment à l'occasion d'une projet interreg IVB Med Rururbal
- En matière d'installation et d'accueil :
 - Espace test et installation : Terres en villes a analysé les espaces-test et autres couveuses pour le compte de ses membres.
 - Le réseau a aussi organisé une journée nationale sur les innovations territoriales en matière d'installation agricole périurbaine

Ses membres

Bien entendu les principales innovations de terrain en matière de développement sont le fait des membres, chambres d'agriculture et intercommunalité. On ne peut toutes les citer. On se contentera donc de l'échantillon suivant :

- En matière de politique agricole et alimentaire périurbaine : Charte pour une agriculture durable du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Plan Local de l'Agriculture du pays de Rennes, PENAP/PSADER⁵ du Grand Lyon, Leader périurbain centré sur la filière alimentaire du Pays de Lorient, Contrat agricole et alimentaire d'agglomération (CAAP'Agglo) du Nord-Pas de Calais, Programmes agriurbains de l'Île-de-France...
- En matière de foncier agricole : planification et inversion du regard dans le SCoT de Montpellier (futur adhérent), analyse fonctionnelle de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) de l'Île-de-France et de la Direction Régionale et interdépartementale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRIAF) de l'Île-de-France, plan d'action foncière de Rennes Métropole, interventions foncières agricoles de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, politiques locales de compensation agricole (protocole d'Amiens, GIP 38, opérations franciliennes...), plusieurs PAEN (Vallée du Gier Pilatoise, Canohès, Saint Nazaire, Notre Dame des Landes, Marne et Gondoire, Mont Saint-Odile dans l'agglomération messine) et Zone Agricoles Protégées (ZAP des agglomérations de Chambéry, Blois, Metz et Pau et de l'Île-de-France), ZPENAF du Plateau de Saclay, projets de zone maraîchère de Wavrin (LMCU), reconquête des friches agricole à Nantes Métropole, associations foncières pastorales périurbaines, désurbanisation et développement agricole urbain à Blois, reconversion de bases aérienne à Metz (Agrobiopole) et Brétigny-sur-Orge, éco-quartier du Raquet et implantation agricole (Douai, futur adhérent)...
- En matière d'économie agricole périurbaine et de circuits de proximité : aides à l'adaptation des exploitations et aux filières territorialisées (horticulture à Angers, Volaille à Rennes, horticulture fleurs coupés à Toulon, chou de Lorient, Pain dans les Yvelines, bière en Ile-de-France, plusieurs actions au profit de la filière viticole à Grenoble, Saint-Etienne,..), très nombreux aides aux points de vente collectif et autres innovations commerciales de produits agricoles dont les AMAP, plusieurs marques collectives territoriales, relance des marchés de détail de l'agglomération grenobloise, construction d'un abattoir public à Saint-Etienne, halle demi-gros d'Aix en Provence, légumerie du Pays Voironnais, restructuration du MIN de Lomme (LMCU), appuis aux réseaux d'agriculteurs comme Savoir vert, Campus vert ou Fermes buissonnières, agriculture urbaine et démonstrateur de la plaine de Versailles, ...
- En matière de gouvernance alimentaire : approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques et/ou locaux de qualité (particulièrement les innovations stéphanoises), plusieurs partenariats avec les restaurateurs locaux, Leader périurbains alimentaires du Pays de Lorient et du Pays Voironnais, épicerie sociale et solidaire et productions locales (Grenoble), lutte contre le gaspillage alimentaire (Green Cook en Nord-Pas de Calais), jardins partagés, plusieurs projets européens en faveur des système alimentaires Territoriaux durables dont Rururbal (Y Grenoblois et Aix-en-Provence) et Urbact (Ville de Lyon)...

⁵ PENAP :nom lyonnais des PAEN

PSADER, projet stratégique agricole et de développement de l'espace rural, contractualisation agricole territoriale de la Région Rhône-Alpes

- En matière d'installation et d'accueil : projets pilote des agglomérations de Perpignan et Toulon, Ferme communales de Bouguenais (Nantes Métropole) et intercommunale Grenoble Alpes Métropole, couveuse dans l'agglomération de Pau et en Île-de-France, appuis aux actions de Terres de Liens

Modalités de recueil des attentes des publics cibles

Terres en Villes mobilisent trois canaux principaux

- Le canal des membres et principaux partenaires :
 - par enquête annuelle auprès des techniciens référents des membres dont les résultats sont présentés et soumis au débat lors de l'atelier annuel des techniciens de Terres en Ville en début d'année afin d'affiner le programme annuel,
 - l'écoute régulière des demandes des membres le long de l'année notamment lors des nombreuses rencontres annuelles,
 - les rencontres.
- ses propres canaux :
 - la mise à jour régulière de la banque d'expériences auprès des acteurs locaux qui permet de suivre l'évolution des demandes des acteurs locaux et des institutions,
 - les travaux de ses commissions et instances,
 - les résultats des études par enquête directe auprès d'exploitants périurbains et des autres acteurs locaux : par exemple, études des acteurs de la gouvernance alimentaire dans le pays voironnais et l'Y grenoblois, étude de l'implication des agriculteurs dans les projets publics de mise en valeur des espaces agricoles périurbains,
 - ses appuis techniques apportés aux membres ou partenaires sur le terrain : par exemple appui technique sur l'approvisionnement de la restauration collective à Lille Métropole, appui au Scot Sud54, au réseau rural PACA...
 - l'évaluation croisée test entre Amiens et Angers dont la méthode repose sur des enquêtes approfondies semi-directives auprès des représentants des différentes catégories d'acteurs locaux.
- à l'occasion de ses interventions lors de manifestations diverses en France et parfois à l'étranger : conscient de son rôle pour faire valoir la question agricole (péri)urbaine, le réseau a choisi d'accorder une priorité aux interventions extérieures. Elle en assure plus de quinze en 2014 dans des mondes très divers et ce sont des occasions irremplaçables pour saisir les évolutions en cours et les demandes futures. Pour exemple, les interventions 2014 ont concerné le monde agricole (Congrès des chambres d'agriculture de l'Arc Atlantique – AC3A, Académie d'agriculture à Rennes), celui des collectivités territoriales et de l'aménagement (CAUE 94, Solaar Decathlon à l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes), de l'agriculture urbaine et des jardins (Plante et Cité, colloque Cerisy sur les nourritures jardinières, séance inaugurale de la formation en agriculture urbaine d'AgroParisTech Paris), de l'alimentation (fondation Carasso, fondation Cariplo à Milan, forum de l'économie positive au Havre, prochain congrès des ateliers Villes Santé à Rennes, débat public du Nord-Pas de Calais) et de l'université (Nantes, Pau).

Capacité à apporter la preuve que les actions menées produisent des résultats et capacité à mesurer les impacts des actions menées ;

En la matière, Terres en Villes a acquis un savoir-faire intéressant puisque le réseau a bénéficié et bénéficie :

- de l'héritage méthodologique de l'ADAYG qui a longtemps assuré le secrétariat de Terres en Villes et s'est confrontée durant 25 années à la production de bilans et autres évaluations pour des opérations européennes, nationales, régionales et locales. Cette transmission a été particulièrement importante en matière de programmes européens dont on connaît la plus grande exigence.
- de sa propre expérience à l'occasion du projet CasDar Dialog animé par l'AFIP (méthode d'autoévaluation dont Terres en Villes se sert actuellement pour le réseau des CAAP'Agglo du Nord Pas de Calais), du projet Interreg Rurubal et des trois grands projets financés par le réseau rural national,
- des exigences de ses membres, particulièrement des grandes intercommunalités et de certaines chambres d'agriculture qui conduisent Terres en Villes à suivre régulièrement les résultats de son activité et à produire des bilans sous des formes variées,
- de sa méthodologie d'évaluation croisée des politiques agricoles d'agglomération qui l'ont conduit à compléter ses propres outils en définissant par exemple un référentiel.

Par ailleurs, la mise à jour régulière de la banque d'expériences qui recense toutes les actions des membres et l'animation du réseau des techniciens référents de chaque institution membre (contacts réguliers, ateliers annuels, organisation d'échanges ponctuels sur un questionnement précis) garantissent une bonne

connaissance de l'action des membres qui rend possible l'administration de la preuve et la mesure de l'impact des outils méthodologiques produits sur le terrain.

Capitalisation

Les types de production

Les productions de Terres en Villes ont pour but de :

- Porter à connaissance et analyser les politiques agricoles périurbaines et leurs actions :
 - La banque d'expériences qui recense plus de 500 fiches action des acteurs des agglomérations du réseau
 - Des fiches « Expériences » qui décrivent une expérience de façon ordonnée : elles sont rédigées le plus souvent à l'occasion d'une rencontre ou d'un séminaire organisé par le réseau
 - Des fiches « Etudes de cas » : elles présentent une analyse fouillée d'une expérience ou d'un projet local
 - Des fiches « Le Point Sur » et des dossiers thématiques : ces outils de « benchmark » dressent l'état des lieux et la synthèse des connaissances sur une thématique à un temps donné
 - Des rapports d'étude et de recherche-action : étude de préfiguration des PAEN, étude des projets agriurbains franciliens, analyse comparative des espaces-test, des recherches action...
- Capitaliser les échanges :
 - les actes de rencontres, ateliers et séminaires
 - Préconiser une démarche méthodologique
 - Des digests Démarche : démarche pour un SCoT rural de Qualité territoriale...
 - Des guides méthodologiques et leurs fiches spécifiques : guide et fiches AgriScoT...
- Sensibiliser et former les acteurs : fiche sensibilisation aux enjeux de l'agriculture périurbaine, module de formation SCoT...
- Apporter un appui technique spécifique à ses membres : évaluation croisée, AMO diagnostic Agricole, appui restauration collective, appuis SCoT...
- Proposer, contribuer à l'amélioration de la politique publique : contribution pour la Loi Alur, contribution pour les Assises du Littoral...

Les types de diffusion

Cinq types de diffusion sont assurés par le réseau :

1. La mise en ligne systématique de ses productions sur le site internet (notamment pour les productions des projets financés par l'Etat et l'Europe) et l'Intranet pour les productions propres aux membres (banque d'expériences notamment),
2. La diffusion des fiches imprimées lors des manifestations de Terres en Villes et des interventions à l'extérieur,
3. La diffusion personnalisée de produits imprimés pour des publics précis,
4. La diffusion lors des modules de formation,
5. Les articles signés par le personnel du réseau dans des revues (Revue Pour, revue durable, transrural initiatives, revue des chambres d'agriculture, revue Intercommunalités de l'ADCF, Sol et civilisation...).

Administration de la preuve et validation de la reproductivité

C'est à la faveur de ses travaux sur la co-construction des politiques agricoles périurbaines et des travaux AgriSCoT que Terres en Villes a expérimenté sa méthode en la matière :

- Co-construction de la démarche avec les acteurs
- Validation de la démarche par les partenaires
- Test de la démarche et expérimentation pour validation de la reproductibilité
- Capitalisation
- Reformulation

Les reprises importantes des démarches de co-construction de la politique agricole périurbaine et AgriScoT (pour une bonne prise en compte de l'agriculture dans les SCoT) démontrent la pertinence du travail du réseau et de ses partenaires.

Validation par les personnes ressource et scientifiques :

Pour ses travaux méthodologiques les plus importants, Terres en Villes a choisi de privilégier une validation de ses travaux chemin faisant, au moment clé de la production en s'appuyant sur trois types de personnes ressource :

- Les bénévoles de Terres en Villes
- Les techniciens des membres et d'institutions partenaires variétés, personnes non engagées dans la production
- Les scientifiques des collectifs.

Le nombre et l'identité des interlocuteurs est fonction du projet.

Gestion des ressources humaines

Héritier de l'ADAYG, Terres en Villes applique rigoureusement le code du travail et la convention collective de la Chambre d'agriculture de l'Isère.

Relations partenariales avec les autres acteurs du développement agricole ;

Comme énoncé plus haut, « *L'ampleur de la thématique (agricole périurbaine), le statut original de l'association et sa diversité technique et politique expliquent sa riche faculté à travailler sereinement avec l'ensemble des sensibilités agricoles et politiques ainsi qu'avec toute la palette des métiers de la filière agricole, de l'agriculteur au chercheur en passant par le praticien et le personnel de la filière alimentaire.* »

Les travaux suivants ont été conduits avec les partenaires du développement agricole :

- *Participation aux projets CasDar :*
 - Projet ADAR Dialog de l'AFIP en partenariat avec Geyser, l'inter Afocg, Trame, FNCUMA, la FPNR, l'Union Nationale des Centres de Protection Initiation à l'Environnement (UNCPIE)
 - Projet CasDar Paldu de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire en partenariat avec Trame, le Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions Localisées (Gerdal), l'Ecole Supérieure d'Agriculture (ESA) d'Angers
 - Projet CasDar Gamai de l'APCA en en partenariat avec les chambres d'agriculture de l'Île de France, de région Nord-Pas de Calais et du Rhône
 - Deux projets Casdar Terres en Villes non retenus qui avaient été construits en partenariat avec plusieurs lycées agricoles, le réseau Education au Développement Durable des lycées agricoles, l'Acta, l'APCA...
- *Conduite des projets du réseau rural national*
 - Projet Gouvernance alimentaire des agglomérations françaises en partenariat avec l'APCA, Trame, FnCuma et FnCivam
 - Projet AgriSCoT en partenariat notamment avec l'APCA et la chambre d'agriculture du Rhône
- *Participation aux projets de réseaux ruraux régionaux :*
 - Projet du réseau rural Alsace en partenariat avec Actéon Environnement
 - Projet inter-réseaux partenariat avec la FNAB
 - Projet du réseau rural PACA en partenariat le lycée agricole d'Aubagne
- *Autres opérations :*
 - Expérimentation PAEN avec la FNSafer
 - Recherche action FAFU avec les chambres d'agriculture du réseau, APCA, l'Inra, AgroCampus Ouest, Supagro...
 - Et toutes les actions construites avec les chambres d'agriculture du réseau.

Présentation, le cas échéant, d'un bilan des actions passées relevant exclusivement du développement agricole et rural menées au cours des 3 dernières années par la tête de réseau, et par les membres du réseau ;

Terres en Villes a produit ces dernières années pour le compte du Ministère de l'Agriculture, plusieurs bilans de ces dernières grandes actions de développement agricole et rurale, soit :

- Bilan du projet AgriSCoT en 2011
- Bilan du projet SCoT Qualiter en 2014
- Bilan du projet Gouvernance alimentaire en 2010
- Bilan du projet Mise en perspective des circuits courts avec les enjeux alimentaires pour mieux accompagner les territoires en 2011
- Bilan Terres en Villes de sa participation au projet CasDar GAMAI en vue du bilan général en cours de consolidation par l'APCA

On s'y reportera avantageusement.

Présentation, le cas échéant, des travaux déjà conduits sur les thématiques prioritaires de la programmation 2014-2020 du PNDAR (Cf. annexe 2 de la circulaire du 25/09/2013).

Les membres, particulièrement les chambres d'agriculture adhérentes mais aussi les intercommunalités, interviennent très régulièrement sur les priorités du PNDAR : on évoquera seulement les principales actions développées dans le cadre des politiques agricoles périurbaines locales.

1 Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement

- 1.2 Dans un contexte global d'érosion de la biodiversité, promouvoir des systèmes la préservant : *plusieurs opérations reliant la trame verte et bleue et l'agriculture, des actions en faveur de l'adaptation de l'agriculture en zone humide (ruisseau SICOVAL, Natura 2000 à Perpignan Méditerranée, Hortillonage d'Amiens), des aides à la reconstitution du bocage (Rennes, Le Mans) soutien à l'agroforesterie, charte territoriale à but environnementale de la région urbaine stéphanoise.*
- 1.3 Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique de l'agriculture et réduire ses émissions de gaz à effet de serre
Plusieurs actions des Plans Climat Energie et Territoire des intercommunalités.
- 1.4 Conserver et mobiliser les ressources génétiques animales et végétales pour s'adapter aux changements
Les appuis des intercommunalités sont diverses en la matière : action en faveur de la race Coucou de Rennes, pôle de compétitivité Végépolys.
- 1.5 Optimiser l'utilisation de la ressource en eau, réduire les quantités d'eau utilisées
C'est une actions assez répandues dans les intercommunalités d'agglomération vu les enjeux de l'alimentation des habitants en eau potable : les interventions lilloise, rennaise ou voironnaise en sont de bonnes illustrations.

2 Conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique

- 2.8 Re-concevoir, co-construire et diffuser des systèmes de production basés sur les principes de l'agroécologie, renforçant l'autonomie et la résilience des exploitations agricoles et optimisant les processus écologiques à des fins de production agricole (eau, sols, cycle des nutriments, biodiversité, pollinisateurs,...)
Parmi les plus significatives, on noter la Charte de l'agriculture durable du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, les travaux sur l'impact des pollutions urbaines sur l'agriculture (Grenoble, IDF), les actions sur la qualité de l'eau mais aussi des actions de communication 'rendez-vous avec l'agriculture dans le parc de Lacroix Laval à Lyon, Rando fermes à Lorient).
- 2.9 Valoriser sur les territoires les effluents et coproduits (biomasse...) des exploitations agricoles
Ces actions sont pour l'instant surtout développées en Ile de France
- 2.10 Développer l'agriculture biologique et ses filières
C'est une action généralisée dans les intercommunalités du réseau comme en témoigne la création de la zone biologique de Wavrin (Lille), l'aide du pays voironnais à l'installation en production biologique ou l'aide à la conversion de la communauté urbaine de Strasbourg.
- 2.12 Développer des projets d'amélioration et de valorisation de la biodiversité sur l'exploitation et
2.13 Valoriser les services écosystémiques de l'agriculture
Ce sont aussi des thèmes très courants des politiques agricoles périurbaines des territoires du réseau souvent pris en compte dans les projets de mise en valeur des espaces agricoles périurbains comme en témoignent les périmètres régionaux d'intervention foncière de l'Île de France (PRF), les Projets nature du Grand Lyon. Mais c'est aussi un thème récurrent des actions de communication (Randovalles au Sicoval).
- 2.15 Favoriser l'émergence de projets de développement territoriaux : *toutes les agglomérations sont concernées*

3 Qualité et valorisation des produits

- 3.16 Caractériser, améliorer et adapter la qualité nutritionnelle, technologique et sanitaire des produits agricoles, alimentaires et non-alimentaires aux demandes sociales, aux évolutions démographiques, aux exigences des consommateurs et des industries de transformation
Six agglomérations ont mis en place des marques collectives territoriales avec cahier des charges et pour certaines un contrôle externe. Plusieurs aident des démarches de labellisation.

3.17 Initier des projets de valorisation locale des produits alimentaires ou non alimentaires
Toutes les agglomérations le pratiquent. Que ce soient en pilotant des projets, en aidant l'investissement ou les actions de communication (halles du goût à Cholet, semaine du goût dans l'Y Grenoblois, festival Terres de Provence à Aix-en-Provence)

La tête de réseau a quant à lui plus particulièrement investi les priorités suivantes

- 1 Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement
 - 1.2 Dans un contexte global d'érosion de la biodiversité, promouvoir des systèmes la préservant : *dans le cadre des travaux AgriSCoT sur la trame verte et bleue*
- 2 Conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique
 - 2.9 Valoriser sur les territoires les effluents et coproduits (biomasse...) des exploitations agricoles : *seulement une veille en matière de collecte d'expériences.*
 - 2.10 Développer l'agriculture biologique et ses filières : *notamment à la faveur de l'évaluation de l'action 2014 de Lille Métropole en matière d'approvisionnement de la restauration scolaire en produits biologiques*
 - 2.12 Développer des projets d'amélioration et de valorisation de la biodiversité sur l'exploitation
 - 2.15 Favoriser l'émergence de projets de développement territoriaux : *nombreuses actions déjà évoquées.*
- 3 Qualité et valorisation des produits
 - 3.16 Caractériser, améliorer et adapter la qualité nutritionnelle, technologique et sanitaire des produits agricoles, alimentaires et non-alimentaires aux demandes sociales, aux évolutions démographiques, aux exigences des consommateurs et des industries de transformation : *plusieurs actions déjà évoquées*
 - 3.17 Initier des projets de valorisation locale des produits alimentaires ou non alimentaires : *nombreuses actions déjà évoquées*
- 4 Renouvellement des générations et renouvellement des formes d'exercice de l'activité agricole
 - 4.18 Faciliter l'entrée et la sortie dans le métier d'agriculteur, l'installation et la transmission des exploitations agricoles et 4.19 Innover dans les formes d'installation, les formes sociétaires, le recours au salariat : *plusieurs actions dont journée nationale et parangonnage sur les espaces test et autres couveuses*

3 - PROGRAMME D' ACTIONS 2015-2020

3.1 - Enjeux du programme et de ses priorités pour la période 2015-2020.

Le PNDAR distingue 3 enjeux majeurs pour l'agriculture française :

- **Produire en recherchant une double performance économique et environnementale**
- **Produire en quantité et en qualité** dans un contexte d'urbanisation croissante.
- **Produire sur le territoire et en participant à la vitalité et cohésion sociale des territoires** qui *« implique notamment de reconnaître la grande diversité des agricultures, des filières et des territoires comme un atout et de la promouvoir par l'action publique »*

Il met en exergue que *« le PNDAR s'inscrit dans le cadre du projet agro-écologique pour la France »* et *« qu'un tel changement de paradigme passe non seulement par des changements de pratiques, mais aussi par la mise en place de nouveaux modèles de systèmes de production. »*

En cette époque de transition, l'agriculture (péri)urbaine, laboratoire des relations entre agriculture et société, se retrouve en première ligne alors que le développement agricole a toujours peine à s'intéresser significativement à une agriculture hybride et à des agriculteurs tiraillés entre normes urbaines et normes agricoles.

En effet, les agriculteurs périurbains et leurs partenaires affrontent plusieurs défis majeurs :

- Le développement de l'urbanisation et la généralisation de l'urbanité modifient en profondeur l'environnement spatial, économique, social et culturel des exploitations : l'étalement urbain

fragmente le foncier agricole, le consomme immodérément, en renchérit les prix et multiplie les pressions sur les espaces et activités agricoles et agro-alimentaires.

- L'évolution du mode de vie des habitants produit des formes nouvelles d'aménagement (formes agri-urbaines comme certains éco-quartiers, trame verte et bleue, agriparc...) qui témoignent des demandes de nature en ville et elle multiplie les demandes faites à l'agriculture notamment en matière alimentaire par des habitants, également citoyens et consommateurs. Qu'on le veuille ou non, l'agriculture et l'alimentation n'échappent plus aux interrogations sur la durabilité des écosystèmes territoriaux.
- Ce retour du territoire qui concerne le sol, l'air, l'eau mais aussi les activités humaines est contemporain de la métropolisation et de la réorganisation territoriale. Longtemps habitué à dialoguer avec le maire, le conseiller général, le député ou l'Administration, l'agriculteur local est aujourd'hui de plus en plus confronté aux pouvoirs intercommunal et régional : par exemple, les décisions des agglomérations et métropoles couvrent un champs toujours plus large et l'agriculture a cessé d'être la « terra incognita » de la ville.

Et comme les crises économiques, sociales et environnementales ont mis à l'agenda politique la question alimentaire, le changement climatique, la transition énergétique, la durabilité de l'écosystème urbain..., l'activité agricole ne peut plus être pratiquée dans l'entre soi agricole/agro-alimentaire ou tenue à l'écart de la ville. Surtout à un moment où la demande urbaine revisite le marché et les relations interterritoriales....

Malgré les demandes contradictoires, les critiques souvent caricaturales et parfois même les conflits, les agriculteurs périurbains, leurs collectifs (et leurs conseillers) doivent nécessairement poursuivre les ouvertures passées et les amplifier s'ils veulent exercer leur métier dans de bonnes conditions en tirant parti de la métropolisation et en répondant aux trois enjeux soulignés par le PNDAR. Encore faut-il que les autres acteurs du (péri)urbain soient à même de comprendre cette ouverture, d'engager un dialogue fécond pour co-construire avec le monde agricole, une action publique locale durable à la hauteur des enjeux actuels. Sinon quel sens aurait une agro-écologie conduite en coï et coupée des autres acteurs du territoire ?

Pour faciliter cette évolution déjà en partie engagée dans quelques agglomérations françaises mais qui doit aujourd'hui aller bien-delà, *Terres en Villes, réseau français des acteurs locaux de l'agriculture (péri)urbaine, semble le mieux armé*. Le réseau est en effet construit sur la base d'un paritarisme entre monde politique et monde professionnel qui n'exclut pas les acteurs de la société civile. Il cherche à croiser l'agronomie et l'urbanisme sans exclure l'écologie. Et, comme l'ont déjà prouvé plusieurs de ses travaux, il contribue à l'acculturation et la mise en mouvement d'institutions et d'acteurs stratégiques en capacité de changer la donne.

C'est pourquoi le programme PNDAR proposé par Terres en Villes est construit sur une approche qui privilégie la mise en mouvement des agriculteurs, de leurs collectifs et organisations professionnelles. Cette approche est complémentaire de la stratégie du programme global de Terres en Villes et de ses principaux autres projets, notamment le futur projet PSDR 4 FRUGAL (FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire) et le projet « co-construire une démarche de mise en œuvre et de gouvernance d'un système alimentaire durable des agglomérations et métropoles françaises » financé par la Fondation Carasso. Elle est aussi complémentaire de l'action des autres ONVAR et elle favorisera les échanges entre celle-ci et Terres en Villes.

- On propose donc en cohérence avec le PNDAR et la Loi LAAF, de centrer le projet sur l'implication des agriculteurs, de leurs collectifs et de leurs organisations de développement ***dans la co-construction de projets alimentaires locaux*** (au sens du projet retenu lors des débats parlementaires de la LAAF) qui promeuvent ***une agro-écologie adaptée au territoire (péri) urbain***.

3.2 - Description de l'action du programme pluriannuel.

La réduction de budget, l'inéligibilité de l'action 3 initiale (Piloter et évaluer le programme d'actions) et le souci de cohérence et d'efficacité, *conduisent à limiter le projet à une action (au lieu de 3 initialement)* qui vise à mieux impliquer les agriculteurs et le développement agricole dans l'élaboration de projets alimentaires d'agglomération.

3.3 - Positionnement du programme pluriannuel 2015-2020.

Le programme pluriannuel est intégré au programme d'actions du réseau et à la gouvernance du réseau. Il est en pleine cohérence avec ces orientations stratégiques. Ceci explique d'ailleurs que Terres en Villes s'investissent si fortement dans un tel programme.

Positionné sur la problématique agricole périurbaine, il est tout à fait complémentaires des travaux des autres Onvar et est en pleine cohérences avec les orientations du PNDAR qu'il enrichira.

3.4 - Gouvernance du programme

La gouvernance du programme sera assurée en cohérence avec l'activité et les principes d'actions du réseau mais de manière à bien mettre en lumière le PNDAR et d'accueillir l'ensemble des partenaires dans les instances de pilotage et de suivi du programme.

Comme dans toute association, c'est le conseil d'administration qui aura la responsabilité In fine du programme et ses modalités de mise en œuvre mais c'est la Commission Economique ouverte aux principaux partenaires et aux financeurs du projet qui pilotera le programme en s'appuyant sur l'équipe technique du Chantier 3.

L'action sera conduite de la manière suivante ;

- un trinôme : élu professionnel, élu intercommunalité et chef de projet Terres en Villes
- une équipe technique composée du chef de projet Terres en Villes, des techniciens des deux autres institutions du trinôme, de quelques techniciens référents d'institutions membres, de l'APCA et de l'ADCF
- une équipe scientifique issue du collectif Frugal, complétée si besoin,
- un atelier projet multi-acteurs permanent composé des membres les plus pertinents sur la base d'un cahier des charges, du volontariat et ouvert aux autres ONVAR et financeurs qui souhaitent y participer.

Seront mis en place les espaces collaboratifs nécessaires : le premier a d'ailleurs déjà fonctionné pour l'élaboration du projet.

3.5 - Fiche de description de l'action programmée

Titre de l'action	Evaluer et renouveler les modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole dans l'élaboration de projets alimentaires territoriaux promouvant l'agroécologie
Chef de projet	Serge BONNEFOY, secrétaire technique de Terres en Villes
Contributions aux actions orientations stratégiques du PNDAR	Cette action contribue aux orientations stratégiques du PNDAR de la façon suivante : - à 15 % sur l'orientation 1 «augmenter l'autonomie» ; - à 35 % sur l'orientation 2 «promouvoir la diversité» ; - à 50 % sur l'orientation 3 «améliorer les capacités d'anticipation».
Contribution aux priorités thématiques	Cette action élémentaire s'inscrit à : <ul style="list-style-type: none"> - 20 % dans la thématique prioritaire 2.1 Re-concevoir, co-construire et diffuser des systèmes de production basés sur les principes de l'agroécologie, renforçant l'autonomie et la résilience des exploitations agricoles et optimisant les processus écologiques à des fins de production agricole (eau, sols, cycle des nutriments, biodiversité, pollinisateurs,...) - 50 % dans la thématique prioritaire 2.8 Favoriser l'émergence de projets de développement territoriaux - 10 % dans la thématique prioritaire 3.1 Caractériser, améliorer et adapter la qualité nutritionnelle, technologique et sanitaire des produits agricoles, alimentaires et non-alimentaires aux demandes sociales, aux évolutions démographiques, aux exigences des consommateurs et des industries de transformation - 20 % dans la thématique prioritaire 3.2 Initier des projets de valorisation locale des produits alimentaires ou non alimentaires
Contexte	<p>Dans les années 70/80, les agriculteurs périurbains et leurs collectifs ont été avec les collectivités, l'Administration et certains acteurs associatifs, les initiateurs des premières politiques agricoles périurbaines locales. Depuis, les organisations agricoles et agriculteurs locaux ont pris la mesure de ces enjeux et ont investi plus fortement ce terrain : ils ont été aidés notamment par les résultats de projets CasDar comme le projet Dialog conduit par l'AFIP et fondé sur le dialogue territoriale (méthode Geyser) ou le projet PALDU conduit par la chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire. Ils ont également bénéficié des travaux de recherche comme ceux de Christine Aubry (Inra Sadapt), Annie Dufour (Isara), Nadine Souchard (UMR ESO), Bertille Thareau (Esa d'Angers) ou encore de Christophe Soulard (Inra Montpellier). Terres en Villes qui a participé aux deux projets CasDar, a apporté une forte contribution en produisant <i>la démarche de co-construction des politiques agricoles périurbaines</i> (cf. guide et charte) : depuis, cette démarche a été très souvent inspiré les acteurs des agglomérations.</p> <p>Toutefois, les travaux sur la gouvernance alimentaire conduits par Terres en Villes et ses partenaires de 2006 à 2009 ont montré que les collectifs agricoles (Cuma, GEDA et Civam) étaient peu impliqués dans la gouvernance alimentaire : ils travaillaient au mieux sur l'offre en circuits courts. La réactualisation de ces travaux en 2013 a révélé un dynamisme plus important avec de nombreuses innovations productives et commerciales mais aussi solidaires et citoyennes. C'est au point que l'on peut aujourd'hui parler d'agri-alimentaire : « <i>Le référentiel mais aussi le système d'acteurs des politiques agricoles d'agglomération se</i></p>

	<p>sont élargis, hybridés allant de l'agricole à ce que nous appellerons l'agri-alimentaire pour en distinguer le seul prisme agricole. » Bonnefoy, S. et Brand, C.⁶</p> <p>Il n'empêche que la tendance actuelle « semble révéler une nouvelle segmentation de l'arène agri-alimentaire. Dans beaucoup de configurations, il semble que l'on ait constitué à la faveur des procédures et des normes, des arènes diverses renvoyant à des systèmes d'acteurs spécifiques et des objectifs différents. » Bonnefoy, S et al. Le risque est donc en matière alimentaire d'avoir autant d'actions publiques locales que de systèmes d'acteurs impliqués et de procédures mobilisées. Une telle évolution se ferait au détriment de la cohérence du système alimentaire territorial et de sa gouvernance.</p> <p>Comme les débats parlementaire sur la Loi Avenir pour l'agriculture, l'Alimentation et la Forêt ont introduit la notion de « projet alimentaire territorial » (article 17), il est urgent aujourd'hui de favoriser une implication forte des agriculteurs, de leurs collectifs et de leurs organisations de développement à même de prendre en compte l'ensemble des enjeux d'un projet alimentaire local et de dépasser une vision strictement sectorielle qui, de toute manière, n'assurera pas à terme une reconnaissance et une prise en compte suffisantes des enjeux agricoles (péri)urbains et des apports des agriculteurs.</p> <p>Par ailleurs, les crises actuelles questionnent profondément l'évolution des agrosystèmes. L'enjeu est de concilier la performance économique et environnementale en produisant efficacement et plus durablement, en promouvant davantage l'agroécologie.</p> <p>Pour Terres en Villes, cette action est complémentaire de ses travaux actuels visant à définir une démarche globale de mise en œuvre et de gouvernance d'un système alimentaire durable des agglomérations et métropoles françaises (lien avec le projet PSDR Frugal et le projet Carasso).</p>
Finalité	<p>Les trois finalités de l'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer les projets alimentaires territoriaux co-construits 2. Donner toute leur place aux agriculteurs dans les projets alimentaires locaux 3. Promouvoir la dimension agroécologique des projets alimentaires locaux
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les innovations des projets agricoles et alimentaires territoriaux en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs et les évaluer au regard de l'implication du monde agricole et de leur dimension agroécologique 2. Identifier les principales compétences à mettre en œuvre en matière de développement agricole et les hybridations nécessaires en matière d'expertise pour des projets alimentaires territoriaux durables co-construits promouvant l'agroécologie 3. Produire les outils méthodologiques nécessaires en matière de développement agricole 4. Diffuser les résultats et expérimenter les outils sur le terrain 5. Piloter et évaluer l'action
Indicateurs de résultats	<p>Compte-tenu des travaux passés et actuels du réseau, on propose les indicateurs suivants :</p> <p>Pour l'objectif 1 : Identifier les innovations des projets agricoles et alimentaires territoriaux en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs et les évaluer au regard de l'implication du monde agricole et de leur dimension agroécologique</p> <p>Indicateurs proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification des innovations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat zéro : références éparses ▪ Etat intermédiaire et final : 20 innovations recensées, classées selon la

⁶ « Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire », Bonnefoy, S. et Brand, C., à paraître dans revue Géo-Carrefour

	<p>typologie d'innovations (gouvernance, expertise, conseil), et étudiées ; banque de données constituée en mini observatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation des innovations : <ul style="list-style-type: none"> ○ Etat zéro : néant ○ Etat intermédiaire et final : une synthèse sur l'implication du monde agricole et sur la dimension agroécologique des innovations et sa diffusion <p>Pour l'objectif 2 : Identifier les principales compétences à mettre en œuvre en matière de développement agricole et les hybridations nécessaires en matière d'expertise pour des projets alimentaires territoriaux durables co-construits promouvant l'agroécologie</p> <p>Indicateurs proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude documentaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat zéro : références éparses ▪ Etat intermédiaire et final : une synthèse des principales compétences et hybridations nécessaires pour co-construire des projets alimentaires territoriaux promouvant l'agroécologie et sa diffusion auprès des Onvar et partenaires <p>Pour l'objectif 3 : Produire les outils méthodologiques nécessaires, y compris en matière de formation</p> <p>Indicateurs proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'outils méthodologiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat zéro : néant ➤ Etat intermédiaire et final : au moins 5 outils méthodologiques produits <p>Pour l'objectif 4 : Diffuser les résultats et expérimenter les outils auprès des collectifs de collectifs agricoles dans 6 agglomérations pilotes</p> <p>Indicateurs proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation de la démarche : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat zéro : néant ▪ Etat intermédiaire : néant ▪ Etat final : 6 présentations en région ➤ Formation des agents de développement et de leurs partenaires territoriaux <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat zéro : néant ▪ Etat intermédiaire : néant ▪ Etat final : un module de formation par an de 2017 à 2020 ➤ Implication des agriculteurs dans les expérimentations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat zéro : néant ▪ Etat intermédiaire : néant ▪ Etat final : 6 collectifs impliqués <p>Pour L'objectif 5 : piloter et évaluer l'action</p> <p>Taux de réalisation du programme au regard du dossier initial :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au regard des actions prévues <p>au regard des financements prévus</p>
Cibles	<p>Le monde agricole et de la filière alimentaire : les agriculteurs périurbains et leurs organisations, les agents de développement agricole et autres praticiens</p> <p>Le monde des collectivités territoriales : les élus politiques et les techniciens des collectivités et des organismes d'aménagement</p> <p>Les autres acteurs du système alimentaire territorial</p>
Contenu du projet	<p>Cette action combine analyses partagées, coproductions méthodologiques et expérimentations, valorisant ainsi les potentialités du réseau et de son partenariat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour réaliser l'objectif 1 : Identifier les innovations des projets agricoles et alimentaires d'agglomération en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs et les évaluer au regard de l'implication du monde agricole et de leur dimension agroécologique

	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les innovations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Compléter les données de cadrage déjà récoltées⁷ par Terres en Villes et la typologie des politiques agricoles périurbaines établie en 2011 pour les agglomérations non incluses dans la typologie ▪ Recenser par enquête téléphonique auprès des techniciens référents, les innovations des projets agricoles et alimentaires d'agglomération en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et le conseil aux agriculteurs après avoir validé la méthode auprès des scientifiques. • Constituer la banque de données en mini-observatoire • Evaluer les innovations au regard de l'implication du monde agricole et de leur dimension agroécologique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire la grille d'évaluation et bâtir l'échantillon d'analyse au regard d'un cahier des charges rigoureux validé par les scientifiques ▪ Réaliser l'évaluation (analyse partagée) ▪ Réaliser des enquêtes approfondies auprès des agriculteurs sur les territoires les plus pertinents et de leurs principaux partenaires ▪ Réunir un groupe national d'échange de pratiques . Il s'agit de repérer les méthodes et outils pertinents et de cerner les manques à combler. • Mettre en débat l'analyse évaluative auprès de l'atelier projet qui sera ouvert aux équipes scientifiques et techniques • Produire le rapport et les fiches bonnes pratiques in itinere <i>Calendrier prévisionnel Janvier 2015 à décembre 2017</i> <ul style="list-style-type: none"> • Pour réaliser l'objectif 2 : Identifier les principales compétences à mettre en œuvre en matière de développement agricole et les hybridations nécessaires en matière d'expertise pour des projets alimentaires territoriaux durables co-construits promouvant l'agroécologie <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude documentaire • La croiser avec les résultats de l'évaluation pour réinterroger la démarche de co-construction des politiques agricoles (péri)urbaines de Terres en Villes au regard du projet alimentaire proposé par la LAAF ainsi que de l'implication du monde agricole et de la dimension agroécologique lors d'un atelier technique et d'une rencontre nationale⁸ • Animer trois ateliers projet ouverts en vue de produire une proposition d'outils méthodologiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 ateliers projets prévus ▪ Consultations complémentaires <i>Calendrier prévisionnel Janvier 2016 à juin 2017</i> • Pour réaliser l'objectif 3 : Produire les outils méthodologiques nécessaires, y compris en matière de formation <ul style="list-style-type: none"> • Produire une proposition et la mettre au débat lors d'un séminaire national <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédiger une proposition ▪ Tester la proposition lors d'une rencontre nationale, formule plus ouverte que le séminaire expérimentée en son temps lors des travaux sur la co-construction des politiques agricoles périurbaines. Cette rencontre sera ouverte aux membres du réseau, des Onvar et aux principaux acteurs et experts en organisant des débats contradictoires type intervenant avec discutant. Si le budget est suffisant, ce séminaire sera ouvert à des partenaires européens. • Rédiger et publier les outils
--	--

⁷ Terres en Villes a consolidé en 2013 son travail passé sur la gouvernance alimentaire des agglomérations du réseau en recensant les actions alimentaires des Plan Climat, Agenda 21 et plan Economie Sociale et Solidaire de chaque agglomération

⁸ Plus ouverte qu'un séminaire national (cf. AE1) souvent réservé à des sujets plus « techniques », la rencontre nationale cherche à réunir un grand nombre d'acteurs divers et à travailler en atelier. Ce système avait déjà été utilisé avec de bons résultats par le réseau pour élaborer la démarche de co-construction des politiques agricoles périurbaines.

	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers d'écriture et mise en forme des outils par l'équipe technique avec validation de l'équipe scientifique ▪ Publication sous format numérique. Si le budget le permet, on imprimera certaines fiches pour certains publics ou certaines occasions <p><i>Calendrier prévisionnel : année 2017</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour réaliser l'objectif 4 : Diffuser les résultats et expérimenter les outils <ul style="list-style-type: none"> • Présenter les outils <ul style="list-style-type: none"> • Organiser un Forum national pour présenter ces outils • Présenter ce travail à l'occasion de 3 évènements en grande région • Diffuser les outils <ul style="list-style-type: none"> • Organiser la mise en ligne sur le site de Terres en Villes et sur les sites partenaires • Faire connaître l'existence de ces livrables auprès des publics cible • Diffuser les versions imprimées lors du Forum et des 6 évènements • Former les agriculteurs et les agents de développement agricole et leurs partenaires territoriaux <ul style="list-style-type: none"> • Organiser un premier module test en 2017 pour les agents de développement et partenaires territoriaux • Reproduire ce module et le compléter de 2018 à 2020 • Expérimenter les outils dans des agglomérations pilote <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les collectifs d'agriculteurs et les 6 agglomérations désireuses de tester ces outils et réunir les conditions du test en 2017 • Conduire les expérimentations de 2018 à 2020 • Réactualiser et améliorer démarche(s) et outils <ul style="list-style-type: none"> • Dresser le bilan partagé des expérimentations en réunissant un groupe local, un groupe national d'échanges de pratiques et l'atelier projet • Réactualiser démarche(s) et outils en réunissant des ateliers d'écriture <p><i>Calendrier prévisionnel 2017 à 2020</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour réaliser l'objectif 5 : Piloter et évaluer l'action <ol style="list-style-type: none"> 1. Piloter le programme <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage général par le conseil d'administration (3 réunions par an), la commission chantier 3 ouverte aux partenaires (2 réunions par an) : un tableau de bord régulièrement mis à jour rendra compte de l'état d'avancement de l'action. ▪ Monitoring de l'action : comme déjà évoqué, il s'appuie sur un trinôme de responsables politiques et technique, une équipe technique, un collectif scientifique, un atelier projet multi-acteurs et mobilise un tableau de bord et espace collaboratif 2. Evaluer le programme : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préciser la méthode en mettant en place les indicateurs ex ante indiqués dans le dossier initial, ▪ Evaluations in itinere pour les bilans intermédiaires ▪ Evaluation ex post avec enquêtes auprès des partenaires et mobilisation des indicateurs : elle sera intégrée au bilan final
Indicateurs de réalisation	Compte-tenu des travaux passés et actuels du réseau, on propose les indicateurs suivants :

	<p>Pour l'objectif 1 : Identifier les innovations des projets agricoles et alimentaires territoriaux en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs et les évaluer au regard de l'implication du monde agricole et de leur dimension agroécologique</p> <p>Indicateurs proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enquêtes • Grille d'analyse évaluative • Production d'un rapport • Compte-rendu des 2 groupes d'échange de pratique et 1 atelier projet • 10 à 20 Fiches expériences <p>Pour l'objectif 2 : Identifier les principales compétences à mettre en œuvre en matière de développement agricole et les hybridations nécessaires en matière d'expertise pour des projets alimentaires territoriaux durables co-construits</p> <p>Indicateurs proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 fiches de lecture • La proposition d'outils méthodologiques • Actes des ateliers projet <p>Pour l'objectif 3 : Produire les outils méthodologiques nécessaires, y compris en matière de formation</p> <p>Indicateurs proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actes de la rencontre nationale • La liste des organismes consultés • Les outils méthodologiques <p>Pour l'objectif 4 : Diffuser les résultats et expérimenter les outils auprès des collectifs de collectifs agricoles dans 6 agglomérations pilote</p> <p>Indicateurs proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liste des participants du forum par type de public • Les actes du Forum • Les Powerpoint de présentation • La liste des participants aux formations et le programme des formations • Le descriptif des 6 expérimentations <p>Pour l'objectif 5 : Piloter et évaluer l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production des bilans intermédiaires • Production du bilan final
<p>Productions prévues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Productions de l'objectif 1 : Identifier les innovations des projets agricoles et alimentaires d'agglomération en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs et les évaluer au regard de l'implication du monde agricole et de leur dimension agroécologique <ul style="list-style-type: none"> ○ Grille d'analyse évaluative et mini-observatoire Terres en Villes d'implication du monde agricole dans les projets agricoles et alimentaires d'agglomération et de la dimension agroécologique de ces projets (2015) ○ Actes résumé des 2 groupes nationaux d'échange de pratiques et de l'atelier projet (2015) ○ Rapport d'étude ○ synthèse sur l'implication du monde agricole et sur la dimension agroécologique des innovations ○ 5 à 10 fiches bonnes pratiques • Productions de l'objectif 2 : Identifier les principales compétences à mettre en œuvre en matière de développement agricole et les hybridations nécessaires en matière d'expertise pour des projets alimentaires locaux durables co-construits <ul style="list-style-type: none"> ○ Fiches lecture (2016)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Actes résumé des ateliers projet (2016 pour le premier) ○ Document intermédiaire de proposition soumis à débat ➤ Productions de l'objectif 3 : Produire les outils méthodologiques nécessaires, y compris en matière de formation <ul style="list-style-type: none"> ○ Fiches outils méthodologiques ➤ Productions de l'objectif 4 : Diffuser les résultats et expérimenter les outils <ul style="list-style-type: none"> ○ PowerPoint de présentation ○ Module(s) de formation ○ Bilan des présentations • Productions de l'objectif 5 : Piloter et évaluer l'action : <ul style="list-style-type: none"> ○ Tableau de bord <p>Bilan du programme et de ses actions</p>
<p>Communication et diffusion des résultats</p>	<p>La communication du programme consistera en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lors de la réalisation du programme : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des rubriques régulières dans la Newsletter TEV, ➤ Des rubriques dans le mensuel de l'APCA et de l'ADCF ainsi que dans les médias des autres ONVAR partenaires qui le souhaiteraient ➤ Des articles dans les revues des intercommunalités et des chambres d'agriculture partenaires ➤ Des articles sur les sites internet de TEV et des partenaires ➤ Médias divers à l'occasion de la tenue de séminaire, rencontre nationale et forum. ➤ Lors de la production de la démarche et de ses outils et en fin de programme <ul style="list-style-type: none"> ➤ Articles dans le mensuel de l'APCA et de l'ADCF ainsi que dans les médias des autres ONVAR partenaires qui le souhaiteraient ➤ Articles dans les revues des intercommunalités et des chambres d'agriculture partenaires ➤ Articles dans des revues type revue Pour, Sol et Civilisation, Transrural initiatives... ➤ Articles de recherche <p>La diffusion des résultats sera assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présentation des résultats lors d'un Forum national organisé par Terres en Villes et de 6 évènements en grande région⁹ : Île-de-France, Nord France, Est France, Sud-Est France, Sud-Ouest France, Ouest – France, • L'organisation de la mise en ligne sur le site de Terres en Villes et sur les sites partenaires • L'envoi d'une lettre et d'un 4 pages résumant l'action et présentant les livrables auprès des principaux organismes des publics cible • La diffusion des versions imprimées lors du Forum et des 6 évènements <ul style="list-style-type: none"> ○ La formation ○ L'expérimentation
<p>Partenaires</p>	<p>Partenariat financier :</p> <p>Il n'a pas été possible en raison des élections municipales d'engager les échanges pour impliquer financièrement les collectivités. Ceci se fera chemin faisant. Quelques soient les décisions, Terres en Villes s'engage à autofinancer ce qui n'est pas couvert par les</p>

⁹ A ce jour, Terres en Villes n'a pas d'adhérent situé au cœur du massif-central.

	<p>subventions, les droits des séminaires, rencontres et forum et les frais d'inscription aux modules de formation.</p> <p>Partenariat technique :</p> <p>Côté monde agricole et alimentaire, les partenaires déjà évoquées seront l'APCA, les Chambres d'agriculture membres, les Onvar intéressés dont les instituts techniques, certaines Draaf, les organismes des autres acteurs socio-économiques et de la société civile.</p> <p>Côté collectivité et monde de l'aménagement, les partenaires seront l'ADCF, les Collectivités membres, la Région Nord-Pas de Calais avec qui travaille Terres en Villes les agences d'urbanisme, le Cerema</p> <p>Le premier partenaire technique sera dont le réseau des chambres d'agriculture comme en témoigne la lettre jointe au présent dossier.</p> <p>Partenariat scientifique et méthodologique</p> <p>Les collectifs ont été présentés ci-dessus. Plus particulièrement le collectif Frugal comprend des économistes (UMR Pacte) ; des sociologues (AgroCampus Ouest) des géographes (UMR Pacte, UMR ESO, LER Lyon), des politistes (UMR Pacte), des urbanistes (UMR Pacte), des agronomes (ESA Angers). Et Terres en Villes a noué un partenariat privilégié avec la Chaire Unesco Alimentations du monde Supagro Montpellier. Il sera élargi à un chercheur spécialiste du développement agricole.</p>
<p>Modalités de pilotage</p>	<p>Le dispositif est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ un trinôme de responsable (élu professionnel, élu intercommunal et chef de projet Terres en Villes) ○ une équipe technique composée du chef de projet Terres en Villes, des techniciens des deux autres institutions du trinôme, de quelques techniciens référents d'institutions membres, de l'APCA et de l'ADCF ○ une équipe scientifique issue du collectif Frugal, complétée si besoin par des chercheurs d'autres disciplines (agro-écologie et écologie urbain) ○ un atelier projet multi-acteurs permanent composé des membres les plus pertinents sur la base du respect de sa charte et du volontariat. Cet atelier permanent qui se réunira deux fois par an en moyenne sera ouvert aux autres ONVAR et financeurs qui souhaitent y participer. <p>Pour suivre l'action sera utilisé un tableau de bord (</p>
<p>Contribution à l'innovation</p>	<p>Il existe encore très peu de références en matière d'implication des agriculteurs dans la co-construction des politiques alimentaires locales au-delà de l'implication des agriculteurs dans les circuits courts. Quand elles existent, elles concernent des types d'exploitation spécifiques et, hors les travaux passés de Terres en Villes, concernent peu les politiques territoriales les plus avancées en la matière, et peu les régions métropolitaines. Par ailleurs, les données sur la dimension égroécologique des projets alimentaires locaux sont rares.</p>
<p>Moyens consacrés à l'action en 2015</p>	
<p>Moyens humains</p>	<p>0,60 ETP Terres en Villes prévus au total dont 0,18 ETP d'expert sénior et 0,42 d'ETP stagiaires</p> <p>+partenariat avec techniciens référents des membres du réseau et chercheurs</p>
<p>Moyens</p>	<p>Coût total de 42 673 euros pour un montant de crédits CASDAR de 20 000 euros prévus en</p>

financiers	2015. Origine des autres financements prévisionnels de l'action : autofinancement à ce stade (via cotisations des membres)
-------------------	---

3.6 - TABLEAUX DE SYNTHESE

Se reporter également aux tableaux du MAAF remplis joints, budget Terres en Villes et coût de journée

Tableau 1 - Affectation des ETP par action sur la période 2015-2017

N°	Titre complet de l'action élémentaire	2015	2016	2017
1	Evaluer et renouveler les modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole dans l'élaboration de projets alimentaires territoriaux promouvant l'agroécologie	0,60	Selon budget accordé	Selon budget accordé
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
	TOTAL			

Tableau 2- Affectation des moyens par action pour 2015

N°	Titre complet de l'action élémentaire	Moyens programmés par AE en valeur			Moyens programmés par AE en %		
		Budget total	Budget CASDAR	ETP	Budget total	Budget CASDAR	ETP
1	Evaluer et renouveler les modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole dans l'élaboration de projets alimentaires territoriaux promouvant l'agroécologie	42 673	20 000	0,6	100%	100%	100%
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL							

Tableau 3 - Ventilation des moyens mobilisés par orientations stratégiques du PNDAR pour 2015

	Budget total	Budget CASDAR	ETP	% du budget total	% du budget CASDAR	% ETP
1 Autonomie / Compétitivité	6 401	3 000	0,09	15%	15%	15%
2 Diversité modèles systèmes	14 936	7 000	0,21	35%	35%	35%
3 Capacités d'anticipation	21 337	10 000	0,3	50%	50%	50%
TOTAL	42 673	20 000	0,6	100%	100%	100%

Tableau 4 - Ventilation des moyens mobilisés par thématiques prioritaires et priorités thématiques du PNDAR pour 2015

	Budget total	Budget CASDAR	ETP	% du budget total	% du budget CASDAR	% ETP
1 Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement	-	-				
1,1 Promouvoir des systèmes de production adaptés au changement climatique	-	-				
1,2 Dans un contexte global d'érosion de la biodiversité, promouvoir des systèmes la préservant	-	-				
1,3 Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique de l'agriculture et réduire ses émissions de gaz à effet de serre	-	-				
1,4 Conserver et mobiliser les ressources génétiques animales et végétales pour s'adapter aux changements	-	-				
1,5 Optimiser l'utilisation de la ressource en eau, réduire les quantités d'eau utilisées	-	-				
1,6 Prévenir et gérer de manière intégrée les risques sanitaires dans un contexte d'intensification des échanges d'animaux, de végétaux et de produits biologiques	-	-				
1,7 Créer et diffuser des outils de prévention et de maîtrise des risques environnementaux et des aléas économiques et dans un contexte d'ouverture et de volatilité accrues des marchés	-	-				
2 Conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique	29 871	14 000	0,42	70%	70%	70%
2,1 Re-concevoir, co-construire et diffuser des systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie, renforçant l'autonomie et la résilience des exploitations agricoles et optimisant les processus écologiques à des fins de production agricole (eau, sols, cycle des nutriments, biodiversité, pollinisateurs,...)	8 535	4 000	0,12	20%	20%	20%

2,2	Valoriser sur les territoires les effluents et coproduits (biomasse...) des exploitations agricoles	-	-				
2,3	Développer l'agriculture biologique et ses filières	-	-				
2,4	Développer des technologies, des méthodes alternatives de lutte permettant une réduction du recours aux intrants de synthèse (pesticides, antibiotiques à usage vétérinaire...) et/ou une amélioration de la sécurité des travailleurs	-	-				
2,5	Développer des projets d'amélioration et de valorisation de la biodiversité sur l'exploitation	-	-				
2,6	Valoriser les services écosystémiques de l'agriculture	-	-				
2,7	Appuyer collectivement l'inscription d'exploitations au niveau 3 de la démarche HVE	-	-				
2,8	Favoriser l'émergence et accompagner le démarrage de projets de développement territoriaux	21 337	10 000	0,3	50%	50%	50%
3	Qualité et valorisation des produits	12 802	6 000	0,18	30%	30%	30%
3,1	Caractériser, améliorer et adapter la qualité nutritionnelle, technologique et sanitaire des produits agricoles, alimentaires et non-alimentaires aux demandes sociales, aux évolutions démographiques, aux exigences des consommateurs et des industries de transformation	4 267	2 000	0,06	10%	10%	10%
3,2	Initier et accompagner le démarrage de projets de valorisation locale des produits alimentaires ou non alimentaires	8 535	4 000	0,12	20%	20%	20%
4	Renouvellement des générations et renouvellement des formes d'exercice de l'activité agricole	-	-				
4,1	Faciliter l'entrée et la sortie dans le métier d'agriculteur, l'installation et la transmission des exploitations agricoles	-	-				
4,2	Innover dans les formes d'installation, les formes sociétaires, le recours au salariat et au remplacement	-	-				
4,3	Prévenir les aléas économiques et sociaux en agriculture et accompagner les publics fragilisés	-	-				
4,4	Accroître la capacité de pilotage stratégique de leur exploitation par les agriculteurs	-	-				
5	Gouvernance du programme	-	-				
5,1	Pilotage du programme	-	-				
5,2	Évaluation du programme.	-	-				

TOTAL	42 673	20 000	0,60	100%	100%	100%
--------------	---------------	---------------	-------------	-------------	-------------	-------------

**Appel à propositions à destination des organismes nationaux à vocation agricole et rurale
(AAP ONVAR 2015-2020)**

Nom de la structure candidate :

Tableau 5 - Dépenses et recettes prévisionnelles du programme pour 2015

	AE 1	AE 2	AE 3	TOTAL GENERAL
1	DEPENSES PREVISIONNELLES				
2	salaires, charges et taxes afférentes des agents de développement	19 313			
3	frais de déplacement des agents de développement	4 210			
4	Total des dépenses de personnel qualifié (2+3)	23 523			
5	salaires, charges et taxes afférentes des autres agents	2 856			
6	prestations de service				
7	acquisition de matériels				
8	autres dépenses directes	3 934			
9	Total des autres dépenses directes (5+6+7+8)	6 790			
10	Dépenses indirectes affectées	12 360			
11	TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES (4+9+10)	42 673			
12	RECETTES PREVISIONNELLES				
13	Subvention CASDAR	20 000			
14	Conseils généraux				
15	Conseils régionaux				
16	Etat (autres sources)				
17	Union Européenne				
18	Offices				
19	autres (à préciser)				
20	Total autres subventions (14 à 19)				
21	produits propres				
22	autofinancement	22 673			
23	Total autres ressources (21+22)	22 673			
24	Total des recettes hors CASDAR (20 + 23)	22 673			
25	TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES (13+24)	42 673			

date : 05 février 2015

Signature

Serge Bonnefoy, Secrétaire technique Terres en Villes